



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

DÉCISION N° 49-2022 – 7.5

Date : 13 septembre 2022

Objet : **Projet « Chemins et cheminements »**
Diagnostic et avant-projet : Demande de subvention au PNR

Dans le cadre de l'appel à projet « Chemins et cheminements », lancé par le Parc naturel régional du Gâtinais français, la candidature de la commune de Cerny a été retenue.

Le projet tel qu'il a été envisagé propose aux Cernois un itinéraire de promenades près de chez eux, tout en profitant du paysage et de points remarquables.

D'une longueur d'1,5 km, il permettra de découvrir le val du ru de Cerny, ses paysages et milieux naturels, ainsi que les anciens usages qui se rattachaient aux rus (maraichage, lavoirs...).

Sur son tracé, la municipalité souhaite restaurer plusieurs éléments de patrimoine (dans le parc de la mairie : la gloriette et le bassin - le long du rû : le lavoir communal) et créer une passerelle.

En vue de l'établissement d'un diagnostic sanitaire et architectural (étude préalable), de la réalisation d'un avant-projet et de la réalisation des travaux, le recours à un architecte du patrimoine a été décidée et une consultation a été lancée en mai dernier (les opérations sont situées à moins de 500 mètres de l'église classée).

Le diagnostic (étude préalable) et l'avant-projet ont été chiffrées à hauteur de 12 200,00 €HT. Le PNR est susceptible d'accompagner financièrement la collectivité dans leur réalisation.

En application de l'article 26 de la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Le Maire,

DÉCIDE

la réalisation du diagnostic (étude préalable) et de l'avant-projet détaillés ci-après :

Missions	Montant HT	TVA 20 %	Montant TTC	Total HT/phase
1. Diagnostic				
Gloriette	2 000,00 €	400,00 €	2 400,00 €	
Bassin	1 000,00 €	200,00 €	1 200,00 €	
Lavoir	1 500,00 €	300,00 €	1 800,00 €	
Total diagnostic				4 500,00 €

2. Avant-projet				
Gloriette	2 200,00 €	440,00 €	2 640,00 €	
Bassin	1 600,00 €	320,00 €	1 920,00 €	
Lavoir	1 800,00 €	360,00 €	2 160,00 €	
Passerelle	2 100,00 €	420,00 €	2 520,00 €	
Total Avant-projet				7 700,00 €
Sous-Total	12 200,00 €	2 440,00 €	14 640,00 €	

TOTAL HT				12 200,00 €
TVA				2 440,00 €
TOTAL TTC				14 640,00 €

SOLLICITE, pour la réalisation du diagnostic et de l'avant-projet, l'octroi d'une subvention par le PNR d'un montant total de 2000,00 € ;

APPROUVE le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation ci-après :

	Dépenses HT	Recettes HT	TVA 20 %	TOTAL TTC
Diagnostic	4 500,00 €		900,00 €	5 400,00 €
Avant-projet	7 700,00 €		1 540,00 €	9 240,00 €
Total des dépenses	12 200,00 €		2 440,00 €	14 640,00 €
Participation communale en autofinancement		10 200,00 €	2 440,00 €	12 640,00 €
PNR		2 000,00 €		2 000,00 €
Total des recettes		12 200,00 €	2 440,00 €	14 640,00 €

Echéancier de réalisation des opérations :

Nature des opérations	Date prévisionnelle de commencement	Date prévisionnelle d'achèvement
Diagnostic et avant-projet	A la notification de l'attribution de la subvention	1 ^{er} trimestre 2023

Echéancier de réalisation des dépenses :

Nature des opérations	Date prévisionnelle de règlement de l'acompte	Date prévisionnelle de règlement du solde
Diagnostic et avant-projet	-	1 ^{er} trimestre 2023

S'ENGAGE au dépôt d'un dossier auprès du Parc selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny,

